

octeha

TERRITOIRES - HABITAT - AMÉNAGEMENT

contact@octeha.fr
à Rodez :
Carrefour de l'Agriculture
12026 RODEZ Cedex 9
Tél.: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
à Mende :
10 Bd. Lucien Arnault
48000 MENDE
Tél.: 04 66 31 13 33

PREFECTURE DE LA LOZERE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CEVENNES AU MONT-LOZERE



ELABORATION

Arrêté le :

5 juillet 2018

Approuvé le :

24 septembre 2019

Exécutoire le :



VISA

Date : 30 septembre 2019

Le Président,
Alain LOUCHE

Modifications - Révisions - Mises à jour

Concertation

1.2

1 - Modalités de la concertation	3
2 - Déroulement de la concertation	4
3 - Bilan de la concertation	5
3.1 - Les observations orales	5
3.2 - Les observations écrites et lettres reçues en Mairie	5
4 - Conclusion	5
5 - Annexes	6
Article invitant à la réunion publique du 1/06/2012	6
Réunion publique - 1er Juin 2012	6
Article présentant l'avancement de la procédure et invitant les habitants à faire part de leurs projets pour accompagner au mieux leur réalisation - Le Journal de la Commune - Janvier 2016	7
Mise a disposition du PADD au secrétariat de la Mairie - Février 2016	8
Registre destiné à recueillir les observations du public - 2016	8
Article invitant à la réunion publique du 17/04/2018 - La Lozère Nouvelle (12/04/2018)	10
Affiche invitant à la réunion publique du 17/04/2018 - affichage communal - Avril 2018	10
Réunion publique - 17 avril 2018	11

/ - Modalités de la concertation

Par délibération du conseil municipal en date du 4 mars 2009, la commune de Saint-Germain de Calberte a décidé de procéder à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

De ce fait, le conseil municipal a défini les modalités d'une concertation qui figure comme l'un des points forts de la loi SRU, et qui a pour but d'informer et d'associer les habitants tout au long de la procédure d'élaboration du PLU.

Les modalités de concertation retenues par la délibération prescrivant l'élaboration du PLU ont été les suivantes :

- Affichage ;
- Information par voie de Presse ;
- Mise à disposition, au secrétariat de mairie, d'un registre destiné à recevoir les observations du public ;
- Réunions publiques.

Par délibération en date du 26 septembre 2017, le Conseil municipal a donné son accord à la Communauté de Communes Cévennes au Mont-Lozère pour achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Germain de Calberte.

2- Déroulement de la concertation

Conformément à la loi SRU, prescrivant une large concertation de la population, la commune de Saint-Germain de Calberte a mis en place les moyens définis dans la délibération pendant toute la période d'études et de réflexion menant à l'arrêt du projet d'élaboration du PLU.

Elle a notamment organisé :

- Des réunions de suivi du projet au sein du Conseil Municipal,
- Des réunions de présentation et d'information avec l'ensemble du Conseil Municipal ; auxquelles s'ajoute l'évocation du projet de révision lors de plusieurs conseils municipaux, afin d'informer l'équipe municipale de l'avancement de projet,
- Des réunions avec l'ensemble des Personnes Publiques Associées (PPA) à la révision du PLU, à chaque étape de la procédure (diagnostic du territoire, présentation du PADD, propositions de zonage...),
- Une réunion publique présentant du diagnostic : le 1 juin 2012, 18h, à la salle polyvalente.
- Une réunion publique présentant le projet de PLU avant arrêt : le 17 avril 2018 (18h) à la Mairie.
- L'article de presse, les affiches, le bulletin municipal, ayant tour à tour pour objet les différentes réunions publiques et les étapes de la procédure.
- La mise à disposition du PADD au secrétariat de la mairie (février 2016). Celui-ci était accompagné d'un registre à feuilles non amovibles dans lequel la population pouvait inscrire ses remarques.
- Le débat concernant le PADD s'est tenu au sein du Conseil Municipal, durant la séance du 18 décembre 2012.

3 - Bilan de la concertation

3.1 - LES OBSERVATIONS ORALES

Les réunions publiques ont fait l'objet d'un intérêt certain de la part de la population :

- Une vingtaine de personnes lors de la réunion publique de présentation du diagnostic.
- 2 personnes lors de la réunion publique de présentation du projet de PLU.

Les personnes présentes à ces réunions souhaitaient s'informer et questionner les élus sur le projet de révision. La plupart des particuliers souhaitaient connaître la durée et le planning de la procédure. Des questions diverses ont également été évoquées lors des différentes rencontres, notamment concernant le contenu du dossier de PLU.

3.2 - LES OBSERVATIONS ÉCRITES ET LETTRES REÇUES EN MAIRIE

Depuis la prescription de l'élaboration (4 mars 2009), aucun courrier n'a été reçu en mairie.

Le registre a fait l'objet de 2 observations. La première avait pour objet la prise en compte du devenir des exploitations agricoles dans le zonage du PLU afin de permettre leurs évolutions/reprises.

La seconde concernait la prise en compte de la vacance dans le projet de PLU et la valorisation des lieux publics pour augmenter l'attractivité du bourg.

4 - Conclusion

Les moyens de communication mis en œuvre (publications, exposition, réunions) démontrent la volonté de la commune d'associer les habitants de Saint-Germain de Calberte à l'élaboration de son PLU conformément aux dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, prescrivant une large concertation.

Les observations ne portant pas sur des demandes d'intérêt privé ont été prises en compte dans le projet d'intérêt général de la commune (valorisation des espaces publics dans les OAP, mis en place d'un zonage adapté, etc).

ARTICLE INVITANT À LA RÉUNION PUBLIQUE DU 1/06/2012

RÉUNION PUBLIQUE - 1ER JUIN 2012

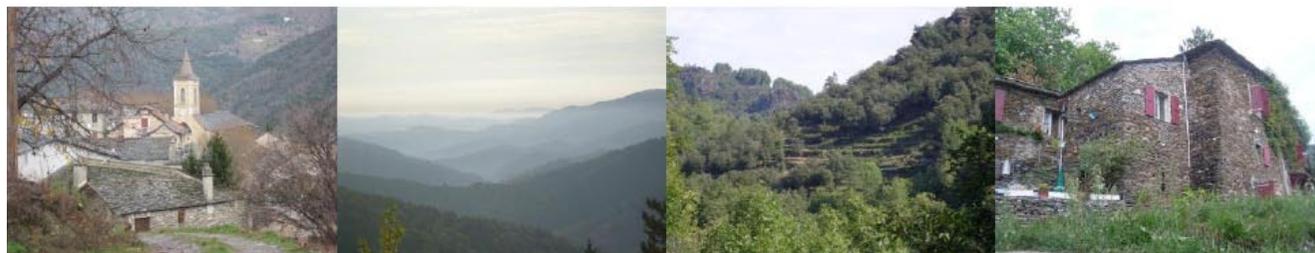
Saint-Germain-de-Calberte

Plan local d'urbanisme - Le vendredi 1^{er} juin à 18 h, la population est invitée à assister à une réunion dans la salle polyvalente pour la présentation du diagnostic du Plan local d'urbanisme en cours d'élaboration sur la commune. La réunion sera animée par la mairie et par les bureaux d'étude CDA Paysages, Annelise Blanquet architecte, Stéphan Garnier du Syndicat mixte de la vallée du Galeizon et Anne-Claire Guenee du Copage. Elle aura lieu en présence des services de l'État, du PNC et de la Direction départementale du territoire. Elle sera suivie d'un débat et d'une concertation avec la population.

REUNION PUBLIQUE

PRÉSENTATION
du DIAGNOSTIC du PLU de la commune
de Saint-Germain-de Calberte

JUIN 2012



CDA Paysages Camille
Dollfus-Ammour, Paysagiste
d.p.l.g.

Annelise Blanquet,
Architecte d.p.l.g.

Syndicat Mixte Vallée du
Galeyson,
Stéphan Garnier,
Cédric Lemarchand

COPAGE, Chambre
d'agriculture de la Lozère,
Anne-Claire GUENEE

Marie Denoyelle,
Cartographe, géographe

ARTICLE PRÉSENTANT L'AVANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET INVITANT LES HABITANTS À FAIRE PART DE LEURS PROJETS POUR ACCOMPAGNER AU MIEUX LEUR RÉALISATION - LE JOURNAL DE LA COMMUNE - JANVIER 2016

Le plan local d'urbanisme

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), validé par les services de l'État, est consultable en mairie. Il fixe les grandes orientations de la commune pour les prochaines années permettant de diversifier et d'étoffer le tissu économique local, de protéger le fonctionnement des exploitations agricoles, de concilier accueil et urbanisme par le biais d'objectifs démographiques et fonciers cohérents. Il s'agit aussi de préserver une qualité architecturale et paysagère, garante du cadre de vie et source de développement économique.

La commune travaille avec le cabinet « Habitat et Développement » sur les cartes qui définiront un zonage précis de l'ensemble de la commune localisant finement les zones à urbaniser, les zones naturelles, les zones agricoles.

Un découpage du territoire en secteurs définis par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (les OAP) sera élaboré (les hameaux et le bourg) afin de renforcer le lien de proximité directe avec le village.

La loi montagne précise que l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec le bâti du bourg, des hameaux, des groupes de constructions traditionnelles ou des habitations. La commune souhaite donc réfléchir sur l'adaptation de cette loi au territoire en déterminant des espaces proches des secteurs déjà construits et conformes aux réalités topographiques et paysagères des sites.

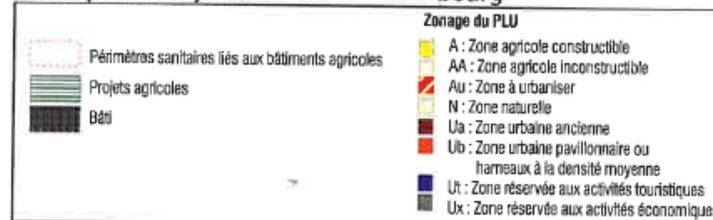
Par ailleurs un règlement sera instauré définissant les modalités de construction et d'aménagement.

C'est pour cela que la commune a besoin de connaître vos projets afin de vous accompagner au mieux dans leur réalisation.

À la suite de ce zonage qui va nécessiter un travail de terrain important, une enquête publique sera lancée qui permettra de connaître vos souhaits et vos critiques afin de dessiner notre paysage de demain.



Exemple de la feuille concernant le bourg



MISE A DISPOSITION DU PADD AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE - FÉVRIER 2016

- IMPRIMÉ le 24/2/2016 -

 <p>Habitat et Développement 10 boulevard Lucien Amaut 48000 Mende</p>	<p>COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE</p>
	<p>P.L.U PLAN LOCAL D'URBANISME</p>
	
<p>ELABORATION DU P.L.U</p> <p>Arrêté le :</p> <p>Approuvé le :</p>	
<p>VISA</p> <p>Date :</p>	<p>Le PADD</p>

REGISTRE DESTINÉ À RECUEILLIR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC - 2016

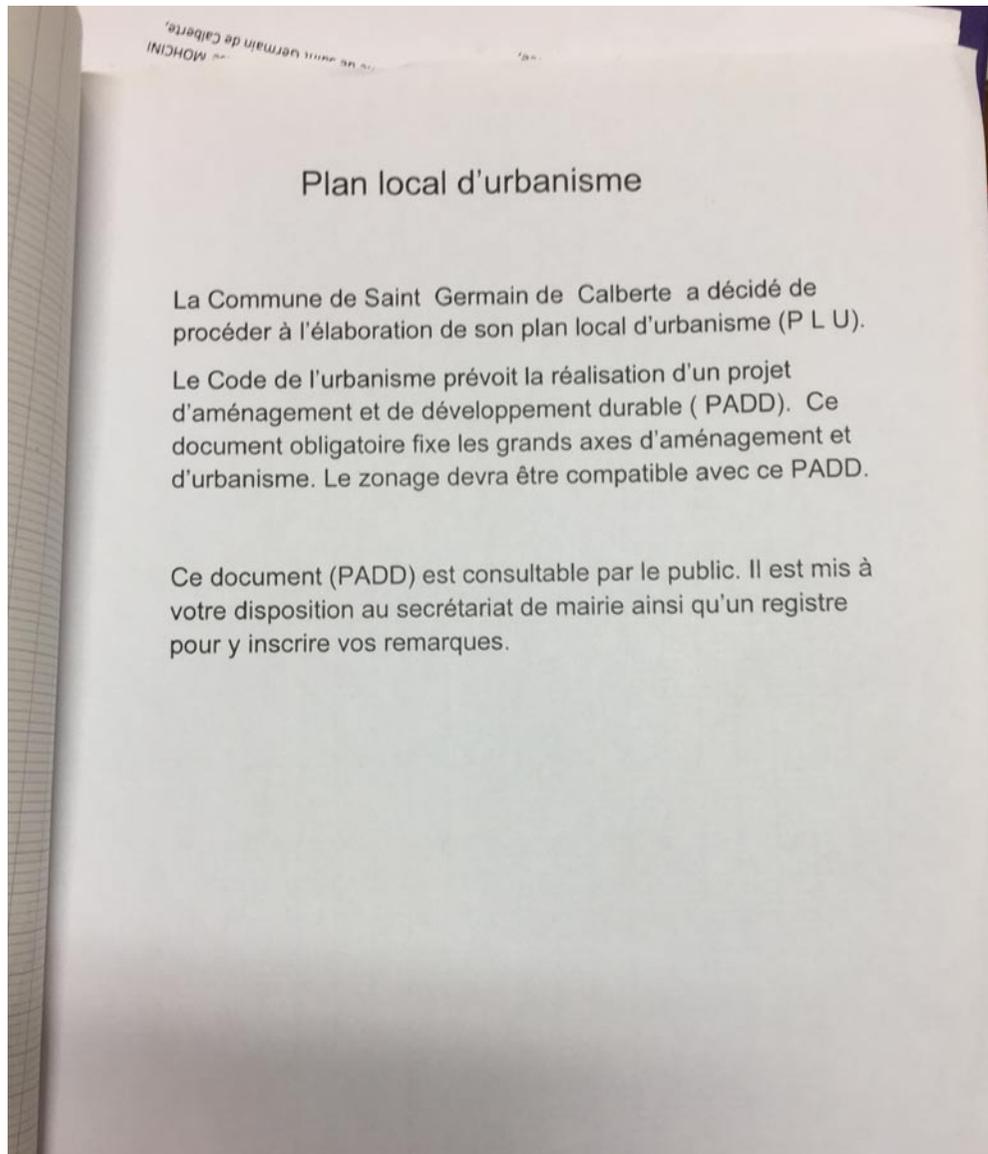
COMMUNE de St GERMAIN de CALBERTE

PLAN LOCAL D'URBANISME

de la Commune

CONCERTATION PUBLIQUE

Inscrivez vos remarques sur le PLU dans ce registre.



ARTICLE INVITANT À LA RÉUNION PUBLIQUE DU 17/04/2018 - LA LOZÈRE NOUVELLE (12/04/2018)

La Lozère Nouvelle du 12 avril 2018

SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE

Plan local d'urbanisme (PLU) - Une réunion publique concernant la présentation du projet du PLU tel qu'il est arrêté avant enquête publique aura lieu mardi 17 avril à 18 h dans la salle de la Mairie.

AFFICHE INVITANT À LA RÉUNION PUBLIQUE DU 17/04/2018 - AFFICHAGE COMMUNAL - AVRIL 2018



**COMMUNE DE
SAINT-GERMAIN DE CALBERTE**
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
(PLU)

**REUNION PUBLIQUE
CONSACREE A LA PRESENTATION
DU PROJET DE PLU AVANT ARRET**

Réunion publique à Saint-Germain-
de-Calberte
Le mardi 17 avril 2018 à 18h00,
à la Mairie

RÉUNION PUBLIQUE - 17 AVRIL 2018

Projet de PLU - réunion de présentation du 17 avril 2018

Commune de Saint-Germain de Calberte
Présentation du projet de PLU



Réunion publique de présentation du projet du 17 avril 2018



PLU - Saint-Germain de Calberte

